

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

présenté par Maurice BOLLARD

Depuis l'Assemblée Générale du 19 mai 2008, notre Association s'est réunie sept fois, soit pour un Bureau, soit pour un Conseil d'Administration. Les ordres du jour traduisent l'intérêt et la contribution des administrateurs dans le pilotage et le fonctionnement de l'Association. Chaque rencontre est l'occasion d'échanger sur les évolutions du contexte dans le champ de nos activités et de nos missions et leurs conséquences sur le positionnement ou le fonctionnement du CREAM, de rendre compte de l'exécution des décisions antérieures, de faire le point des chantiers en cours, d'examiner la situation financière et les prévisions de dépenses et de recettes au 31 décembre, de prendre les décisions de principe ou de gestion nécessaires au bon fonctionnement du CREAM, de préparer les réunions nationales de l'ANCREAM et d'en rapporter les débats et décisions. La présence des administrateurs aux instances délibérantes, la qualité des débats et de la prise de décisions sont autant de signes d'un bon fonctionnement associatif.

Deux décisions de gestion ont marqué l'année. Dès sa mise en place le 19 mai, le Conseil d'Administration a examiné l'opportunité d'accorder au personnel la prime exceptionnelle prévue par une loi de février sur le pouvoir d'achat. Les administrateurs, sachant que les associations du secteur médico-social ne pourraient vraisemblablement pas attribuer cette prime à leurs salariés, faute d'engagement des financeurs publics de couvrir cette dépense, ont refusé en équité l'attribution de cette prime au personnel du Centre, non sans avoir souligné son implication et la qualité de son travail et regretté le déficit de concertation entre les employeurs sur ce sujet. Prochainement, le Conseil d'Administration délibèrera de l'opportunité et des moyens de répondre à la demande des salariés de voir « récompenser leur effort collectif ».

La seconde décision concerne la réforme de la Mutuelle Santé obligatoire dont la mise en place a exigé un important travail préparatoire, mais n'a présenté aucune difficulté. Selon les résultats de l'appel d'offre, une amélioration de la couverture pour une cotisation plus faible est prévisible.

Une décision politique importante destinée à rétablir une plus grande équité entre les adhérents contribuants et les non contribuants, et entre les contribuants eux-mêmes a demandé plusieurs études et donné lieu à débats. C'est une question récurrente dans toutes les associations tête de réseau régionale et nationale d'autant plus aiguë que les ressources financières des associations se raréfient et que le nombre d'organisations auxquelles elles adhèrent augmente.

La contribution financière traduit à la fois la volonté de promouvoir et de faire prévaloir des valeurs partagées portées en tous lieux par un organisme indépendant (le respect des droits des usagers, la non discrimination dans l'accès à ces droits, la compensation des difficultés...), et l'attente légitime d'un service rendu visible et de qualité.

Mais si l'esprit « gestionnaire-consommateur » l'emportait sur l'esprit « militant », cela signifierait que les dirigeants associatifs s'apprêtent à devenir le « prestataire de services » de collectivités publiques faisant leur marché par appel d'offre parmi des associations concurrentes pour trouver réponses à des besoins qu'elles auront préalablement définis.

Or la question de l'observation des besoins est d'actualité : la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires (HPST) pose le principe d'une organisation des systèmes de santé et médico-sociaux basée sur les besoins de la population pour mieux répartir l'offre dans chaque territoire. L'approche globale des besoins des personnes en difficultés exige des méthodologies spécifiques que le CREAM continue de construire et de perfectionner comme par exemple le recueil de la parole (des usagers, des personnes, services, institutions qui participent aux services rendus) ou l'animation de comités de pilotage composés d'acteurs aux points de vue, aux intérêts, aux objectifs, aux stratégies différentes, voire

divergentes. Le CREAI, de par sa position de proximité avec le terrain et les décideurs et son indépendance souvent décrites, est à même de contribuer avec d'autres à l'observation des besoins des populations. Ce rôle serait d'autant plus important que la place des associations et des usagers dans les instances de l'Agence Régionale de Santé (ARS) serait faible.

La pérennité du CREAI est d'intérêt collectif. Elle dépend de sa production et des contributions volontaires de ses adhérents. Contribuer, c'est militer notamment pour une observation qui rende compte des besoins des populations et de la qualité des réponses apportées aux usagers.

L'année 2008 a surtout été marquée par les échanges sur les conséquences des mesures prises ou envisagées dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), et notamment le projet de loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires. Cette loi vise à faciliter l'articulation entre prévention - soins ambulatoires - soins hospitaliers de différents niveaux - accompagnement médico-social de compétence régionale - accompagnement médico-social de compétence départementale, pour assurer une continuité des parcours de prévention, soins, accompagnement.

Cette mission est confiée à un acteur unique, l'Agence Régionale de Santé dont les missions essentielles sont d'organiser l'observation et l'analyse des états de santé et des situations de handicap et de perte d'autonomie, de contribuer à l'identification et à la réduction des risques liés aux déterminants de santé et des situations de handicap et de perte d'autonomie, d'organiser l'offre, de financer, d'évaluer, de contrôler...

On vérifie ainsi que la qualité de l'observation conditionnera l'appréciation des besoins, et par conséquent l'adéquation de l'offre. L'organisation de l'observation sera un point majeur de vigilance d'autant que l'ARS, Établissement Public doté d'un directeur sous contrat de performance, s'inscrit dans une logique descendante : options nationales déclinées régionalement et adaptées localement.

On note par ailleurs que la garantie d'une continuité d'actions coordonnées entre les dispositifs sous la responsabilité de l'ARS et ceux relevant des futurs services de la Cohésion Sociale est assurée par la présence du Préfet en sa qualité de responsable de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques, à la présidence du Comité de Surveillance de l'ARS. Il est clair que l'approche globale des besoins de la personne-usager suppose une coordination particulière des prestataires relevant de décideurs différents placés sous des autorités différentes dans des territoires différents.

La suppression envisagée du CROS et du CROSMS pose la question d'un nouveau lieu d'expression et de débats pour les associations. Certes, ces instances mobilisaient des moyens importants pour produire 98 % d'avis favorables et 2 % d'avis défavorables souvent ignorés par le décideur. Mais, la mesure de l'efficacité devrait aussi prendre en compte la valeur ajoutée des apports de la démocratie sociale qu'il faut donc préserver.

L'appel à projet interpelle les associations sur leur positionnement : concurrence entre associations, valorisation des spécificités associatives (éthique : être dans le marché sans être marchand, projet humain et social, service d'intérêt général...). L'appel à projet impose aussi aux associations de définir à l'avance les domaines et les équipements pour lesquels elles répondront aux appels (projet associatif) et de se doter des moyens et techniques de constitution de dossiers de qualité dans un contexte de concurrence.

L'adaptation dont les associations ont fait preuve dans la négociation des Contrats d'objectifs et de moyens montre leur capacité à s'intégrer dans un système nouveau. L'appel à projet est l'occasion de valoriser les spécificités associatives et leur caractère non lucratif...

La réforme de l'organisation de l'Etat, la nouvelle répartition des compétences entre Régions et Départements et les dispositions du projet de loi HPST nous interrogent sur le positionnement des CREAI. L'ANCREAI a coordonné les réflexions et mis le réseau en état de marche vers des adaptations nécessaires.

Deux événements ont accéléré le travail à partir de septembre. D'abord, l'annonce des représentants de la DGAS au Conseil d'Administration du CTNERHI du projet d'intégration de cet organisme à la nouvelle École des Hautes Études en Santé Publique. C'était le signal que la suppression des « doublons » souvent évoquée comme un des éléments de la RGPP était en cours. Ce sentiment était confirmé lors d'une entrevue DGAS/ANCREAI au cours de laquelle les CREAI ont été incités à étudier les conséquences des évolutions : périmètre des ARS, création des services de Cohésion Sociale, règles européennes de concurrence et de fiscalité associative... sur leur organisation : « rassembler, fédérer les compétences, mutualiser la logistique » par exemple entre ORS, CORES, CREAI... étaient les pistes évoquées.

De son côté, la DGAS diligentait une enquête auprès des DRASS sur le rôle et les apports des CREAI en Région. Les premiers résultats de cette enquête font apparaître en points forts la qualité technique des travaux, en raison notamment de la proximité des CREAI des établissements et services, et l'investissement dans tous les champs de la loi 2002 ; en points faibles, l'hétérogénéité des CREAI, la taille critique et la fragilité financière de plusieurs d'entre eux et le statut associatif au regard des règles de financement imposées aux collectivités publiques.

Une étude conduite par l'ANCREAI confirme une présence très différente d'un CREAI à l'autre sur les domaines du handicap, de la protection de l'enfance, des personnes en difficultés, des personnes âgées (Bourgogne faible sur ce dernier point) ; un effectif moyen entre 2 et 3 conseillers techniques à temps plein, et un équilibre financier pour la moitié des CREAI (Bourgogne bien placée en raison notamment du bon niveau des contributions volontaires des adhérents).

Pour tenir compte de tous ces éléments, les CREAI ont unanimement adopté au cours de l'Assemblée Générale de l'ANCREAI de mars 2009 les mesures suivantes :

- Confirmation de l'attachement du réseau à la présence des CREAI dans tous les champs sociaux et médico-sociaux relevant de la loi 2002-2 et dans toutes leurs missions : animation, conseil, formation, études recherches appliquées, observation ;*
- Création de trois pôles nationaux : études recherches appliquées observation ; pratiques professionnelles ; harmonisation et mise en commun des outils (objectifs : réduire les effets de taille critique, rendre homogènes et agrégables les résultats des études, mutualiser des moyens) ;*
- Développement des offres de services en particulier pour clarifier les rapports financiers avec les collectivités publiques. En effet, il faut tenir compte de la jurisprudence administrative qui a requalifié en marché des subventions accordées sur appels à projets en exigeant que la subvention résulte de la rencontre entre l'initiative propre et préalable de l'opérateur subventionné et les objectifs de service public d'une autorité publique. Il est donc impératif de développer une politique d'offre de service préalable.*

Parallèlement des échanges ANCREAI/FNORS ont eu lieu. Des rencontres CREAI/ORS se dérouleront en mai 2009 sur le thème de l'« observation » dont les ARS auront besoin et les coopérations et complémentarités possibles entre les deux organismes. Une synthèse de ces rencontres sera effectuée en juin au cours d'une réunion FNORS/ANCREAI.

Le réseau est donc mobilisé sur les réponses qu'il doit apporter aux questions que posent les évolutions importantes du contexte dans lequel s'inscrivent les missions des CREAI. Le CREAI Bourgogne prend part autant que possible à ce travail.

Des thèmes plus anciens ont été évoqués à plusieurs reprises cette année 2008 : l'évaluation et l'état de sa mise en œuvre dans la région, les contrats d'objectifs et de moyens, la publication des Recommandations de bonnes Pratiques Professionnelles par l'ANESMS, la scolarisation et l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. Ces questions sont relayées tout au long de l'année par le Bulletin d'Informations et le rapport d'activité que va vous présenter la Directrice est riche d'enseignements sur tous ces sujets.

La situation financière est satisfaisante mais reste intrinsèquement fragile ; il suffit de constater que le produit de nos travaux facturés ne couvre pas le montant des dépenses de personnel pour se convaincre qu'une faible variation des commandes peut être source de difficultés. L'examen des situations d'autres CREAI confirme le risque d'inversion rapide des résultats sur une courte période. C'est l'occasion de souligner à nouveau toute la place qu'occupent les contributions volontaires des adhérents et les services rendus en contrepartie de manière directe ou indirecte. Le Bureau s'est montré très attentif à cet aspect des rapports avec les adhérents.

L'important travail effectué en 2008 est le résultat des efforts conjugués de nombreuses personnes. Mes remerciements vont aux correspondants des commissions régionales et à ceux et celles qui participent à leurs travaux, aux consultants externes qui apportent leur expertise, à tous les membres de l'équipe que dirige Martine LANDANGER, aux membres du Bureau et du Conseil d'Administration et au Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales et ses collaborateurs pour la qualité de leur partenariat.

RAPPORT D'ACTIVITE 2008

Le rapport d'activité 2008 est présenté en trois parties :

- Une introduction rédigée par Martine LANDANGER, directrice, présentant les axes de l'activité réalisée par le CREAI dans un contexte d'évolution des politiques sociales et d'adaptation des pratiques au renouveau de certains cadres législatifs et nouvelles contraintes administratives et économiques.
- L'activité réalisée au cours de la période 2008 est ensuite rapportée au regard des différentes fonctions du CREAI (coordination de la réflexion, observation, études, formations, conseils). Chaque membre de l'équipe du CREAI présente donc, dans ce document, les études, interventions, animations ou travaux qu'il a eus à mettre en œuvre.
- Les projets et perspectives envisagés pour l'année à venir sont ensuite rassemblés dans une rubrique particulière.

Introduction

L'observation des besoins au cœur de l'activité du CREAI

1 - Le repérage des besoins et de l'évolution de l'offre sociale et médico-sociale

En mettant l'accent sur le respect des droits des usagers, en particulier sur la référence à un projet de vie énoncé par la personne, la loi 2002-2 a bousculé l'intervention sociale et médico-sociale en se fondant sur une meilleure connaissance des besoins et attentes des personnes et en requérant une adaptation des réponses en terme d'accueil et d'accompagnement. Dans sa mission, le CREAI s'attache à faire valoir le projet de vie, à partir d'un choix éclairé des usagers... Cela l'a conduit à proposer ses services et/ou à participer à divers travaux permettant d'identifier les besoins d'usagers présentant des problématiques peu connues ou à approfondir.

1.1 Mieux connaître les publics de l'action sociale

L'équipe du CREAI cherche à identifier les questions qui se posent et les problèmes que rencontrent les publics de l'action sociale et leurs proches. En 2008, plusieurs types de travaux ont contribué à actualiser et faire évoluer nos connaissances en lien avec les professionnels et les divers acteurs concernés. Le but étant ensuite de partager ces observations pour faire évoluer les pratiques professionnelles et les orientations des politiques sociales.

1.1.1 Dans le cadre de travaux préparatoires aux schémas départementaux

L'activité 2008 menée par notre équipe a été particulièrement orientée par les études et travaux préparatoires aux schémas d'organisation sociale et médico-sociale réalisés à la demande des administrations d'Etat et de Conseils Généraux. Ces interventions confortent le CREAI dans **sa fonction d'observation**. Il nous faut citer notamment l'importante étude effectuée en Côte d'Or visant le repérage exhaustif de la situation des enfants et adolescents handicapés et la réalisation d'un état des lieux quantitatif et qualitatif de l'offre médico-sociale départementale. Conduite à la demande de la DDASS de ce département, cette démarche a donné lieu à des propositions d'orientations issues d'une concertation organisée dans le cadre de groupes de travail thématiques rassemblant les différents partenaires concernés.

Une démarche similaire, d'ampleur moindre car ne portant pas sur l'exhaustivité de la situation des personnes (enfants et adultes), a été réalisée dans le département du Doubs à la demande de la DDASS. Ces travaux ont également permis d'éclairer les perspectives d'évolution de l'offre au regard des besoins repérables, du contexte local actuel et en lien avec les orientations nationales dictées par les lois de 2002 et 2005 relative au secteur des personnes en situation de handicap.

Dans un autre champ, celui de la protection de l'enfance, à la demande du Conseil Général de la Côte d'Or et avec la participation de la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse), le CREAI a engagé, en lien avec les professionnels de terrain, un travail d'identification de l'offre d'accueil et d'accompagnement des enfants en danger ou en risque de danger dans ce département. Des concertations thématiques pluri-professionnelles et pluri-institutionnelles rassemblant les acteurs du Conseil Général, de l'Education Nationale, de la psychiatrie, de la PJJ, et des autres acteurs concernés (les différentes associations impliquées) par l'accompagnement de ces jeunes, devront permettre de définir des axes d'évolution des pratiques institutionnelles et professionnelles énoncés dans le prochain schéma départemental enfance – familles.

Les lois de 2007 encadrant ce secteur de l'action sociale précisent un nouveau cadre d'intervention au sein duquel le Département est devenu le chef de file. Les interventions professionnelles doivent mettre l'accent sur une diversification et une souplesse de réponses socio-éducatives portant sur des actions de prévention, des accueils institutionnels souples, recherchant autant que possible l'implication des parents et s'inscrivant dans une logique de proximité territoriale. L'élaboration collective de propositions d'évolution du dispositif départemental de protection de l'enfance est sans doute un des facteurs d'amélioration des réponses face à la multiplicité des situations. Le CREAI a accompagné et animé cette démarche de réflexion collective.

1.1.2 Dans le cadre d'études

Plusieurs études réalisées au cours de l'année 2008 (voir chapitre page 20) ont permis d'améliorer les connaissances des différents acteurs, qu'ils soient membres des administrations, d'organismes gestionnaires ou professionnels « de terrain », sur des questions relatives aux besoins des publics et/ou portant sur les pratiques d'accueil ou d'accompagnement.

Ces différentes études contribuent à mettre en lumière, d'une part les caractéristiques des besoins spécifiques des usagers rencontrant des situations de vie fort diverses, et d'autre part les caractéristiques des moyens humains et matériels à l'œuvre dans ces contextes particuliers. Notons que certaines études réalisées au niveau régional permettent de porter l'attention sur une thématique ou une problématique particulière au même moment dans les quatre départements. Les axes d'évolution proposés tiennent compte des ressources existantes et celles qui sont à développer.

Les conclusions de ces travaux sont également **une aide à la planification** dans la mesure où ils soulignent des besoins et/ou attentes pour lesquelles des réponses adaptées sont à prendre en compte dans les schémas d'organisation sociale et médico-sociale. Par ailleurs, ces travaux ciblés sur une problématique ou un sujet particulier étayent la **fonction d'expertise** que le CREAL souhaite entretenir et développer.

1.1.3 A partir de l'animation de commissions régionales

Cette année encore, il nous faut souligner l'importance de la **fonction d'animation** particulièrement développée grâce à la multiplicité des commissions régionales qui, en rassemblant les professionnels des établissements et services de la région accompagnant les personnes accueillies, tentent de mieux identifier les problèmes rencontrés et d'élaborer ensemble des repères professionnels, techniques et/ou éthiques dans ce contexte d'évolution des politiques sociales.

Ces commissions peuvent également être mobilisées pour la préparation de journées d'étude. Ce fût le cas en 2008 pour la préparation de la journée relative aux CPOM fixée en janvier 2009. Dans d'autres cas, elles peuvent être associées à une étude particulière, comme cela a pu se faire cette année dans le cadre la commission concernant les personnes « traumatisés crâniens ».

2 - Le conseil technique en direction des différents acteurs de l'action sociale

Les conseils constituent une tâche continue tout au long de l'année. Le CREAL est dans une position tierce lui permettant d'entendre et d'analyser les options retenues par divers acteurs engagés dans leurs logiques propres. Que ce soit à la demande d'un organisme gestionnaire, d'un responsable institutionnel ou d'une administration, il étudie la situation et son contexte, puis restitue sous forme de « conseils » ou de « propositions » les conclusions qu'il dégage d'une analyse plus distanciée. Rappelons, qu'ensuite le choix, alors éclairé, appartient au commanditaire.

2-1 En direction des associations et organismes gestionnaires

L'impact des textes législatifs récents encadrant les différents secteurs social et médico-social conduisent les organismes gestionnaires à réinterroger leur offre de prestations sur le territoire historique de leur implantation. Des collaborations avec divers partenaires, qu'il soient spécialisés ou relevant du droit commun sont à réfléchir à l'aune des nouvelles contraintes administratives et budgétaires. Les orientations définies par les administrations d'Etat, de la Région ou du Département posent un cadre dont les promoteurs de projets doivent inévitablement tenir compte.

Dans ce contexte, plusieurs établissements et/ou services ont pris conseil auprès de notre équipe avant de se lancer dans un nouveau projet ou pour faire évoluer une structure existante. Certaines interventions ponctuelles ont permis de valider ou d'apporter des suggestions d'aménagement du projet. Rappelons à cette occasion, que ces conseils ponctuels sont gratuits pour les structures contribuant au CREAM. Mais lorsque la demande de conseils nécessite un accompagnement plus important, cela s'inscrit dans une prestation avec convention. Ces conseils doivent permettre ensuite aux promoteurs de projets de s'engager librement en s'appuyant sur les propres valeurs de leur organisation.

Du fait de sa participation aux quatre sections du CROSMS et au CROS, le CREAM est en mesure de porter un regard global sur l'offre et les articulations existantes ou à élaborer entre les secteurs social, médico-social et sanitaire. Cela permet également de discerner ou d'entrevoir les évolutions à proposer aux administrations et/ou aux organismes gestionnaires.

2-2 En direction des professionnels

Les conseils sont également prodigués aux directeurs et aux cadres de direction concernant par exemple la mise en place d'outils interne de l'évaluation des besoins des personnes ou la réorganisation architecturale de l'accueil des usagers. Un certain nombre de prestations s'apparentant à du conseil sont réalisés dans le cadre de formations en « intra » mobilisant l'ensemble d'une équipe sur une thématique particulière (voir chapitre consacré aux formations).

2-3 En direction des administrations

Les conseils techniques se sont effectués en direction de diverses administrations :

- Pour la DRASS de Bourgogne : dans le cadre de sa participation au CROSMS, aux travaux de préparation du PRIAC, et à la plateforme de l'observation sociale et sanitaire animée désormais par l'ORS.
- Pour les DDASS : par l'élaboration de propositions d'orientation ou d'évolution au terme de travaux préparatoires aux schémas départementaux, notamment en ce qui concerne les enfants et adolescents handicapés de la Côte d'Or, et les enfants et adultes handicapés du Doubs.
- Pour les Conseils Généraux : dans le cadre d'une convention, le CREAM réalise une prestation d'avis techniques pour le Conseil Général de la Côte d'Or, chaque fois que celui-ci estime qu'un projet prochainement présenté au CROSMS requiert un avis extérieur à ses services. Son point de vue a été sollicité au sein du comité de pilotage préparant le schéma départemental pour adultes handicapés de la Côte d'Or.

Il a également porté son attention au schéma pour personnes âgées du département de l'Yonne, notamment pour ce qui concerne la prise en compte des besoins des personnes handicapées dans ce cadre précis de la vieillesse des personnes.

3 - La formation et la sensibilisation des différents acteurs

L'activité de formation a été particulièrement importante en 2008 (74 jours de formation) s'inscrivant pour l'essentiel dans le prolongement des orientations des lois de 2002 et 2005. Les questions relatives à l'évaluation de la qualité ont donné lieu à deux types d'intervention : une formation permettant d'éclairer les choix des responsables d'établissement pour la réalisation de l'évaluation interne. Une autre offre de formation à la mise en oeuvre de l'évaluation interne avec le référentiel Périclès de l'ANCREAI (voir chapitre formations développées par les conseillers techniques).

D'autres formations se sont attachées à aider les professionnels aux risques de la maltraitance, au respect de l'intimité des publics accueillis, et aux questions de la vie affective et sexuelle des personnes handicapées et à l'attention à porter aux questions du deuil et à la fin de vie.

La sensibilisation des acteurs de l'action sociale se réalise également dans le cadre des journées d'étude permettant de faire le point sur une question particulière et de favoriser la confrontation des points de vue. La première a permis de situer les avancées de la démarche d'évaluation de la qualité, sur la base d'une enquête régionale. Le colloque réalisé dans le cadre du CRA portait sur la scolarisation des enfants autistes. Ces deux manifestations régionales, rassemblant un nombre important de participants, sont des temps forts d'échanges.

La participation active à la réalisation de la journée d'étude « action sociale et culture » organisée par Arts Vivants 21, en partenariat avec l'association Itinéraires Singuliers, témoigne de l'engagement du CREAM dans des manifestations favorisant la rencontre des professionnels de champs différents au bénéfice des publics de l'action sociale.

4 - L'analyse des politiques publiques et l'évolution des pratiques professionnelles

L'analyse des politiques publiques et l'évolution des pratiques professionnelles sont au cœur de nos travaux et font l'objet de notre attention continue. La forte activité et la pression de l'urgence dans un contexte économique et social insécurisant ont requis une grande vigilance pour conserver le recul indispensable au maintien de l'indépendance de nos divers conseils et avis techniques.

Le CREAM de Bourgogne veille à communiquer ses approches et ses points de vue, restitue les conclusions d'études et de certains travaux, et expose ses analyses dans le cadre de son bulletin d'informations mensuel relayé par son site Internet. Il a également permis la publication du texte de certaines conférences des journées d'étude et la communication de travaux de professionnels du réseau des CREAM.

Pour soutenir une nécessaire prise de recul et maintenir le niveau de compétence attendu, certains membres de l'équipe ont bénéficié de formations continues. Le recours à une documentation récente et actualisée est recherché.

Une contribution à la réflexion nationale est visée ; elle s'est effectuée cette année par la participation de deux conseillers techniques à l'élaboration de recommandations de bonnes pratiques dans le cadre de l'ANESM. La réflexion nationale au sein du réseau de l'ANCREAI constitue une ressource conceptuelle et technique complémentaire pour le CREAM et ses partenaires. Elle permet de confronter les approches territoriales et de développer des outils méthodologiques communs de repérage et d'analyse de politiques sociales.

I - LA COORDINATION DE LA REFLEXION du secteur social et médico-social

1 - Les journées d'étude organisées et/ou animées par le CREAI

1.1 Action sociale et culture - Mieux se connaître pour faciliter l'accès des publics de l'action sociale à la culture

Jeudi 27 mars 2008

Préparation : Anne DUSART, Conseillère technique du CREAI

Le CREAI s'est associé à Arts Vivants 21 et Itinéraires Singuliers pour organiser le 27 mars 2008 à Dijon une journée d'étude sur le thème : « Action sociale et culture. Mieux se connaître pour faciliter l'accès des publics de l'action sociale à la culture ».



L'initiative d'impulser cette journée d'étude est venue d'Arts Vivants 21, association qui œuvre pour le développement des arts vivants en Côte d'Or (musique, danse, théâtre, arts du cirque et arts de la rue).

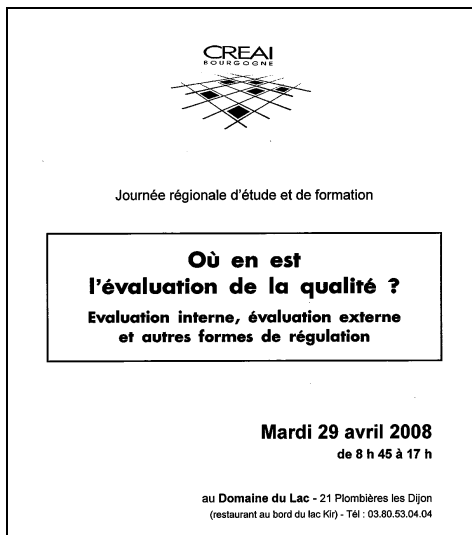
Cette journée résulte d'une conscience partagée par de nombreux acteurs de l'intérêt d'une pratique artistique dans la construction d'un individu quel qu'il soit, et a fortiori si cette personne se trouve en difficulté ou en marge de la société et d'une conscience de tout l'apport possible de ces personnes dans une démarche artistique. Elle s'enracine également dans la conviction de l'importance pour toute institution culturelle - qu'elle s'occupe de formation, de pratique, de diffusion ou de création artistique.

Cette journée résulte de l'idée qu'une connaissance plus approfondie de ces deux mondes institutionnels et humains permet de mieux travailler ensemble et stimule les envies de projets communs. Les conférences de cette manifestation ont été publiées dans plusieurs bulletins d'informations du CREAI (octobre, novembre et décembre 2008).

1.2 Où en est l'évaluation de la qualité ? Evaluation interne, évaluation externe et autres formes de régulation

Mardi 29 avril 2008

Préparation : Anne DUSART, Conseillère technique du CREAI



Les contours de l'évaluation de la qualité des interventions conduites par les structures sociales et médico-sociales se sont progressivement précisés. Dans le même temps, l'ANESM s'est vu doter de moyens supplémentaires et sa fonction de producteur de référentiels de bonnes pratiques s'affirme.

Dans ce contexte, le CREAI a organisé une journée d'étude pour débattre des incertitudes qui demeurent sur l'articulation entre le niveau interne et externe de l'évaluation et sur les jonctions possibles entre évaluation de la qualité et autres formes de régulation de l'action sociale (contrôles, évaluation de la performance avec les indicateurs d'activité, indicateurs de performance de la LOLF,...).

Cette journée a rassemblé 170 participants. La diversité des apports des conférenciers ont suscité des débats avec la salle. Ils ont notamment porté sur la conciliation entre la possibilité d'assurer la sincérité des résultats de l'évaluation interne, nécessaire à l'enclenchement du fameux « cercle vertueux » d'amélioration de la qualité dans les structures, et la participation plus large des évaluations de la qualité à l'évaluation de la performance de l'action sociale.

1.3 L'enfant autiste et l'école – Modes de scolarisation, apprentissages et socialisation

Samedi 13 décembre 2008

Préparation : Fabien JOLY, coordinateur du CRA
Audrey MASSON, Conseillère technique du CREA



Le troisième colloque régional organisé par le Centre de Ressources Autismes de Bourgogne a réuni 200 participants autour de représentants de l'Education Nationale, de professionnels de terrain, et de parents venus témoigner de leurs expériences.

L'objectif de ce colloque était d'initier une réflexion commune sur « L'enfant autiste et l'école », au travers des réalisations et les difficultés rencontrées par les différents acteurs de la scolarisation, que ce soit en milieu spécialisé ou ordinaire.

2 - Les commissions régionales rassemblant des professionnels du secteur social et médico-social

2.1 - Commission du secteur habilité par l'ASE et/ou la Justice

⇒ **Commission des établissements et services habilités par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) et/ou la Justice**

Correspondants : Bernadette TEPPEY, Chef de service de l'AEMO (Sauvegarde) - 71 Montceau les Mines
Jean-Philippe FEVE, Directeur du Foyer Pierre Besseige (ADPEP) - 71 Vaudebarrier
Coordination : Jean-Claude JACQUINET, Conseiller technique du CREAI

La dégradation des conditions socio-économiques a un effet sur les conditions de vie des familles, notamment celles prises en compte par les dispositifs de l'aide sociale à l'enfance. Ce contexte rend plus difficile la mission de socialisation et d'insertion des jeunes accueillis dans les services et établissements.

Avec la promulgation des lois de mars 2007 sur la protection de l'enfance en danger, la prévention de la délinquance et la protection des majeurs, ce secteur est traversé par de fortes évolutions sur les modes d'intervention. L'affirmation du rôle pilote des Départements modifie la conception même de la mission qui était jusqu'à présent conjointement gérée avec la Justice.

La commission s'est centrée sur la question de la réforme de la protection de l'enfance afin d'en identifier les enjeux et d'en anticiper les applications. La loi réformant la protection de l'enfance met l'accent sur la prévention (précoce), la diversification des réponses ainsi que sur le travail avec les familles et la prise en compte des dimensions territoriale et partenariale. Ces questions alimentent la réflexion de la commission pour les prochaines rencontres.

Au cours de l'année 2008, des réunions de la commission régionale ont abordé la façon dont les professionnels déclinaient leurs actions dans ce nouveau cadre référentiel. Ont été abordées la question de l'accueil de jour et celle de la place des parents, et du milieu ouvert.

Une journée d'étude régionale sur le thème de la protection de l'enfance envisagée n'a pu être programmée en 2008 mais devrait l'être pour l'année suivante.

2.2 - Commissions du secteur des ENFANTS HANDICAPES

⇒ **Commission des SESSAD (Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile)**

Correspondant : Rafaela GALLEGU, Chef de service du SESSAD Thais (Papillons Blancs) - 21 Beaune
Animation : Isabelle GERARDIN, Conseillère technique du CREAI

Pour l'année 2008, la commission SESSAD s'était donnée pour thème de réflexion « la sensibilisation des différents acteurs (familles, Education Nationale, environnement au sens large...) au handicap ». A chacune des 3 rencontres, un à deux SESSAD ont exposé les raisons qui les ont amenés à travailler la question du handicap avec telle catégorie d'acteur. Ils ont ensuite expliqué la façon dont ils ont mené cette action (rencontres, supports utilisés...), les résultats produits et/ou les difficultés rencontrées. Cinq témoignages ont ainsi servi de support à la réflexion et aux débats.

L'année 2008 a également été marquée par le choix de rendre la commission « mobile ». Les SESSAD de la région accueillent ainsi à tour de rôle la commission et présentent, par la même occasion, leur organisation et fonctionnement. On notera enfin que cette commission rassemble un nombre toujours important de participants (en moyenne entre 20 et 25 personnes).

⇒ **Commission des IME (Instituts Médico-Educatifs)**

Animation : Patrick GUYOT, Conseiller technique du CREAI

L'année 2008 s'est inscrite dans la continuité de la thématique travaillée dès la fin 2007, à savoir une réflexion sur la diversité des réponses que peuvent apporter les IME aux besoins des usagers dans le contexte d'évolution des politiques d'action médico-sociale. La formule des IME sans mur et des plateformes de services a ainsi été abordée au Centre Médico-Educatif « Les Graviers » à Varennes Vauzelles (58) en mars 2008.

Lors de la réunion de programmation d'octobre 2008, il a été décidé de consacrer les réunions de la commission à la préparation des journées d'études nationales IME/IEM, organisées par le CREAI Centre, qui se dérouleront les 30 septembre et 1^{er} octobre 2009 à Orléans. Le thème de ces journées concerne justement le devenir des IME (l'institution au défi de l'individualisation et des territoires). Le CREAI Bourgogne, par le biais de cette commission, prépare le contenu et l'animation de deux ateliers : un intitulé « *l'IME : centre de ressources sur un territoire* », l'autre relatif à « *la coordination des projets : PPS, plan de compensation, Pl...* ». Le CREAI a participé, à Orléans, à des réunions du comité de pilotage de ces journées d'étude et la commission s'est réunie en novembre 2008 à l'IME de Semur en Auxois (21) pour préparer ces ateliers (problématisation du thème).

Des réunions ont été programmées durant l'année 2009 pour poursuivre ce travail de préparation.

⇒ **Commission des établissements et services accueillant des jeunes présentant des troubles du comportement (TC)**

Correspondant : Bernard GALY, Directeur de l'Institut Eugène Journet (Mutualité Française de Saône et Loire) - 71 Buxy
Animation : Anne DUSART, Conseillère technique du CREAI

En 2008, la commission a poursuivi sa réflexion sur l'application du décret et de la circulaire concernant les ITEP en pointant la diversité des démarches de mise en conformité menées par les différentes DDASS. Dans certains cas, des demandes de moyens supplémentaires sont faites. La question de la séparation des IME/ITEP reste importante pour certains établissements.

Parmi les préoccupations évoquées apparaît celle de la définition de la population concernée et de sa désignation (usage du terme de « handicap psychique », difficultés des parents de s'adresser à la MDPH,...) qui invite à renommer la commission (non plus commission « troubles du comportement » mais soit « commission ITEP », soit « commission des enfants présentant des difficultés psychologiques handicapantes », pour reprendre les termes du décret).

La commission a également travaillé sur la scolarisation et la formation pré-professionnelle et professionnelle des jeunes accueillis en ITEP ou suivis par un SESSAD en s'appuyant sur des expériences conduites, notamment de classes externées.

⇒ **Commission des établissements et services pour enfants polyhandicapés**

Correspondante : Patricia MARCOLIN-BEURLANGEY, Chef de service au CME « Le Sapin Bleu » (MFCOY) - 21 Montbard
Animation : Anne DUSART, Conseillère technique du CREAI

Le fonctionnement de cette commission a été perturbé cette année par la défection répétée d'un membre, trop pris par ailleurs, avec lequel nous devons traiter la coordination des soins pour les enfants polyhandicapés, du projet de soins et du rôle du médecin coordinateur dans les CME. Le nombre restreint de structures recevant des jeunes polyhandicapés dans la région fait que cette commission a un effectif modeste et s'avère donc sensible aux aléas de la participation de ses membres.

Aussi, il ne s'est tenu que deux réunions. L'une a porté sur le positionnement des familles d'enfants polyhandicapés à l'égard des professionnels s'occupant de leurs enfants où peuvent se mêler des éléments de contestation des conseils spécialisés dans une démarche cherchant à « normaliser » l'enfant et, à l'inverse, une attente très exigeante à l'égard de prestations pointues et multiples. L'autre a traité de l'articulation entre la gouvernance associative et le fonctionnement des établissements, dans ce qu'ils peuvent avoir de spécifique avec des personnes (enfants ou adultes) polyhandicapées, abordant notamment l'utilité d'un management adapté pour lutter contre l'inertie et le désinvestissement que la lourdeur du handicap peut générer chez les personnels. Notons pour finir que l'animation de cette commission est désormais confiée à Audrey MASSON.

2.3 - Commissions du secteur des ADULTES HANDICAPES

• Réunion inter-commissions (adultes handicapés)

Le groupe de travail chargé de la préparation de la journée d'étude relative aux Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) – composé de 17 personnes provenant des diverses commissions du secteur adultes handicapés – s'est réuni à cinq reprises entre janvier et novembre 2008. Cette journée a eu lieu le 22 janvier 2009 à Plombière-lès-Dijon (21). La forte participation à ce groupe de travail a eu pour incidence la réduction du nombre de réunions programmées en 2008 pour les quatre commissions qui suivent.

• Les réunions spécifiques aux différentes commissions (adultes handicapés)

⇒ **Commission des ESAT** (*Etablissements et Services d'Aide par le Travail*)

Correspondant : Patrick VILLOT, Directeur de l'ESAT (ADAPEI) - 58 Clamecy
Animation : Patrick GUYOT, Conseiller technique du CREAI

Après une période (2006/2007) consacrée à l'étude des décrets d'application de la loi 2005-102 propres aux ESAT, l'année 2008 a permis d'aborder différents thèmes : un état des lieux des conventions d'aide sociale signées entre l'Etat et les ESAT et un premier débat autour de la formation des personnes accueillies en ESAT (réunion de mars 2008) ; l'évaluation interne de la qualité des prestations en ESAT (réunion d'avril 2008) ; présentation et débat autour de la circulaire du 1^{er} août 2008 (réunion de novembre 2008). On notera une forte participation des professionnels à l'ensemble de ces réunions.

⇒ **Commission des foyers d'hébergement et des SAVS** (*Services d'Accompagnement à la Vie Sociale*)

Correspondant : Anny DEVEVEY, Directrice du Service résidentiel (Papillons Blancs) - 21 Beaune
Animation : Patrick GUYOT, Conseiller technique du CREAI

L'année 2008 a vu l'aboutissement du travail entrepris par la commission en 2006 sur l'élaboration du « guide d'aide à l'évaluation des capacités et besoins des usagers » puisqu'une réunion de correction du guide suite à son expérimentation dans des foyers d'hébergement et des SAVS a eu lieu en février 2008. Ce guide est disponible sur le site Internet du CREAI depuis juin 2008. En novembre 2008, une réunion a permis d'échanger sur les réponses actuelles aux vieillissements des personnes handicapées. Ce dernier thème sera repris plus largement en 2009 au sein d'un groupe de travail inter commissions en vue de l'organisation d'une journée d'étude sur ce thème.

⇒ **Commission des Foyers de Vie**

Correspondant : Alex MARKT, Directeur des foyers (ADFAAH) - 71 Givry et Buxy
Animation : Patrick GUYOT, Conseiller technique du CREAI

Une réunion ouverte aux professionnels des foyers de vie s'est intéressée aux outils de communication adaptés pour faciliter le choix des usagers (accessibilité aux informations et expression des choix) en mars 2008 au foyer de Corvol l'Orgueilleux (58) avec la participation de Nancy BREITENBACH. Une réunion relative à la prestation de compensation du handicap (PCH) versée aux personnes accueillies en établissement, prévue en mai 2008, a dû être reportée en 2009.

⇒ **Commission des MAS (Maisons d'Accueil Spécialisées) et FAM (Foyers d'Accueil Médicalisé) et SAMSAH (Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés)**

Correspondant : Christian RAUCHE, Directeur Général des établissements et services gérés par l'Association des Papillons Blancs du Creusot et de sa région (71)
Animation : Patrick GUYOT, Conseiller technique du CREAI

En mars 2008, une réunion a permis de réunir quelques représentants de SAMSAH afin de faire un premier état des lieux régional de l'implantation géographique de ces structures, du public accueilli et de leurs modalités de fonctionnement. En décembre 2008, la MAS de la Croix Rouge Française de Messigny et Ventoux (21) a accueilli la commission pour une réunion portant sur la recommandation de bonnes pratiques professionnelles de l'Agence nationale d'évaluation (ANESM) consacrée à la bientraitance.

2.4 - Commission « handicap psychique »

Correspondant : Pascal SOLOGNY, Directeur de la Résidence Icare (Association Icare) - 21 Chevigny Saint Sauveur
Animation : Anne DUSART, Conseillère technique du CREAI

Cette commission a connu trois réunions de travail rassemblant un nombre élevé de participants en dépit du fait que certains responsables de structures dévolues aux personnes handicapées psychiques n'y viennent pas, considérant qu'elle est trop largement ouverte aux professionnels de structures recevant des personnes handicapées psychiques sans pour autant que ce soit exclusif (dans le cadre d'agrèments larges) ou recevant des publics ayant des troubles psychiques importants associés à d'autres déficiences (et donc sans nécessairement disposer d'une autorisation spécifique). Cette volonté d'ouverture a été confirmée par la direction du CREAI et par les participants à la commission.

Une séance a été consacrée aux spécificités de l'accompagnement des personnes handicapées psychiques à partir de situations présentées par Isabelle FREAL de la Résidence Icare. Des observations cliniques montrent bien la complexité de l'accordage entre le projet de vie de la personne handicapée psychique et le projet que les professionnels élaborent pour elle.

Dans le prolongement d'une réflexion menée l'année précédente, une séance a été consacrée à la prise en charge des personnes handicapées psychiques par les SAVS et les SAMSAH à partir de la présentation de la généalogie et du fonctionnement du SAMSAH des PEP de Saône et Loire par Gérard BARRET et Françoise FICHET. La discussion a notamment porté sur les indications pour ce type de service, l'intérêt de ce mode d'intervention pour les usagers, leur articulation avec les CMP et les particularités du travail éducatif en SAMSAH.

Une séance de travail a été consacrée aux GEM (Groupes d'entraide mutuelle), structures originales qui se sont récemment mises en place dans la région. L'expérience des trois GEM de Côte d'Or gérés par la Mutualité a été présentée par leur coordinatrice, Sandrine BONNET. L'intérêt suscité par cette intervention a conduit à décider de poursuivre l'échange sur les GEM lors d'autres séances de travail en élargissant à l'expérience d'autres GEM de Bourgogne ou de Franche-Comté.

2.5 - Commission « traumatisés crâniens »

Animation : Anne DUSART, Conseillère technique du CREAI

Cette commission a été particulièrement active cette année dans la mesure où ses travaux ont contribué à l'étude des besoins régionaux des personnes cérébrolésées que le CREAI a réalisé pour la DRASS. Les réunions ont donc été démultipliées et se sont faites en associant un groupe de travail issu de la Conférence Régionale de Santé, composé de représentants des associations d'usagers de ce secteur (notamment l'AFTC). Le groupe a contribué à la réflexion sur les aspects méthodologiques des enquêtes, sur l'analyse des résultats et sur les propositions d'amélioration du dispositif à formuler.

Notons qu'il a été convenu que le champ de l'étude portait, au-delà des personnes traumatisées crâniennes, à l'ensemble des personnes cérébrolésées victimes d'une atteinte aiguë acquise et non évolutive du système nerveux central. En effet, malgré un âge moyen de survenu de l'accident différent (qui entraîne d'autres besoins, notamment en termes d'accompagnement professionnel), les personnes atteintes d'un AVC ou d'une tumeur cérébrale non évolutive présentent des problématiques similaires en raison de leurs possibilités de récupération et de leur symptomatologie parfois voisine avec celle des personnes traumatisées crâniennes. Leurs trajectoires de soins sont proches en termes d'organisation des filières de prise en charge, d'intervention et nécessitent une coordination des actions sanitaires et médico-sociales. Se pose alors la question de l'intitulé de la commission qu'il pourrait être également opportun d'élargir aux « personnes cérébrolésées » et non plus aux seuls « traumatisés crâniens ».

2.6 - Commission arts, culture et handicap

*Correspondant : Jean-Luc GOURDIN, Educateur spécialisé du Foyer de vie et de progrès (AGES/ADAPEI) -
21 Auxonne*

Animation : Anne DUSART, Conseillère technique du CREAI

Les préoccupations débattues depuis plusieurs années dans le cadre de cette commission nous ont conduits à nous inscrire dans un partenariat avec Arts Vivants 21 et Itinéraires Singuliers pour la mise en place d'une journée d'étude sur l'action sociale et la culture pour contribuer à une meilleure connaissance des acteurs du secteur culturel et du secteur social pour favoriser le nouage de projets communs (voir présentation de la journée d'étude).

Par ailleurs, la commission a poursuivi sa dimension de partage d'expériences dans une séance consacrée à l'activité de l'atelier-galerie de la Mutualité Française de Côte d'Or « L'art pour le dire » présentée sur place par Gaëlle DELORGE et d'une séance où Sandrine TACHE MONESTIER a présenté dans ses locaux l'Espace socio-culturel de l'Acodège. Dans les deux cas, à partir de la présentation de ces réalisations et des démarches qui les soutendent, des débats ont eu lieu sur l'articulation entre ces espaces d'expression et les structures ordinaires et spécialisées.

Comme tous les deux ans, la commission Art, culture, handicap du CREAI se joindra début 2009 au festival Itinéraires singuliers pour animer un débat en présence d'artistes invités dans le cadre du festival.

2.7 - Commission des assistants de service social du secteur médico-social

Coordination et animation : Cécile COGNET, Hassane SIFER, Geneviève VERMOT, Assistants sociaux respectivement du Clos Chauveau, de l'EMPP d'Aisy sous Thil, de l'IME Bel Air

Le groupe régional des assistants sociaux spécialisés (CMPP + établissements du secteur médico-social) s'est réuni 3 fois en 2008 ; de 15 à 20 professionnels ont souhaité aborder les thèmes les plus touchés par les réformes juridiques en cours notamment :

- La mise en oeuvre de la loi relative à la protection de l'enfance du 5 mars 2007, avec une intervention-débat du Conseil Général de la Côte d'Or, afin de mieux percevoir les responsabilités des différents intervenants sociaux dans le nouveau dispositif ainsi qu'un rappel des missions du Service d'Aide Sociale à l'Enfance.

- L'application de la loi réformant la protection juridique des majeurs du 5 mars 2007 : intervention-débat avec deux des trois services tutélaires de la Côte d'Or pour définir les nouvelles mesures d'accompagnement social personnalisé, d'accompagnement judiciaire, et d'aide à la gestion du budget familial.
- L'organisation du service de pédo-psychiatrie de Côte d'Or et ses missions au regard notamment des projets de soins existants pour les adolescents.

2.8 - Commission des chefs de service et cadres de direction

Correspondant : Isabelle FREAL, Chef de service de la Résidence Icare (Association Icare) - 21 Chevigny Saint Sauveur

Animation : Isabelle GERARDIN, Conseillère technique du CREAI

Durant l'année 2008, à travers les 3 réunions de la commission, les chefs de service et directeurs adjoints ont avancé dans leur réflexion sur le thème suivant : « repenser la fonction de cadre intermédiaire dans le contexte médico-social actuel ». 3 sous-groupes de travail se sont constitués :

- Le premier a rassemblé l'ensemble des textes (textes législatifs, articles de revues, textes concernant les formations de cadres...) et travaille à partir de ces textes pour identifier les éléments de contexte puis anticiper et penser la place particulière du cadre intermédiaire dans ce contexte
- Le deuxième travaille sur les pratiques (notamment sur les espaces de réflexion) pour identifier les moyens existants (ou à créer) d'organiser des temps et des lieux de réflexion
- Le troisième groupe s'intéresse aux fiches de poste pour mieux identifier quels sont les attendus actuels à l'égard des cadres intermédiaires (en fonction notamment de la taille de la structure, de son organigramme,...)

Depuis quelques années, les participants notent des évolutions dans les tâches qu'ils ont à réaliser. Ils y voient l'influence des évolutions législatives et réglementaires à l'œuvre depuis la loi de 2002 notamment. C'est pourquoi ils ont manifesté l'intérêt de travailler sur ces questions.

3 - Les services du CREAI

3.1 - Le bulletin d'informations du CREAI : un outil pour la réflexion régionale

Coordination des articles : Martine LANDANGER, Directrice du CREAI

Editorial : Maurice BOLLARD, Président du CREAI

Coordination de l'élaboration, programme d'activités et vie de la région : Véronique GEORGIE, Secrétaire de direction

Présentation et diffusion : Sophie LECURET, Secrétaire

Ce bulletin mensuel (appelé plus couramment BI) rassemble les diverses informations qui concernent le secteur social et médico-social dans la région. Il a une fonction d'agenda et rappelle les activités du CREAI auxquelles les professionnels sont conviés à divers titres. Il publie également les conférences données lors des journées d'étude ou des articles qui présentent des analyses sur des sujets d'actualité. Les professionnels du CREAI s'appliquent à diffuser une information en lien avec l'évolution des politiques sociales et leurs incidences sur les pratiques de terrain. Les manifestations nationales organisées par le réseau de l'ANCREAI sont également portées à la connaissance des lecteurs du BI.

Une rubrique « vie de la région » mentionne les modifications administratives ainsi que quelques réunions ou manifestations régionales.

L'ensemble des articles du bulletin d'informations est accessible sur le site internet du CREAI.

3.2 - Le site internet du CREA I (www.creaibourgogne.org)

Réalisation et actualisation : Virginie LURET, Assistante technique

Le site internet du CREA I met à la disposition de tous des documents et des informations produits par le CREA I, et disponibles dans divers fascicules (les activités du CREA I, les offres d'emploi, etc.). Un moteur de recherche facilite l'accès aux études réalisées et aux articles publiés, notamment dans notre bulletin d'informations (rubrique documentation).

Il permet d'accéder à d'autres sites par la mise en « lien » avec les organismes et associations du secteur social et médico-social qui nous ont communiqué leurs coordonnées. Afin d'apporter une information la plus actualisée possible, nos partenaires doivent nous faire part de tout changement.

Le site du CREA I permet également l'accès vers les sites locaux, notamment DRASS, DDASS, Conseils Généraux de la région Bourgogne.

3.3 - Le service des offres d'emploi

Suivi : Isabelle ASTRATOFF et Sophie LECURET, Secrétaires

Le service des offres d'emploi fonctionne toujours de manière interrégionale (Auvergne, Bourgogne, Franche Comté, Limousin et Rhône Alpes).

Depuis octobre 2008, un nouvel espace emploi est accessible sur le site internet du CREA I à la rubrique « Offres d'emplois » qui renvoie au site www.creai-ra.org. Désormais, ces offres paraissent chaque jour et pour une durée d'un mois (au lieu de 15 jours).

Le CREA I de Bourgogne collecte les offres d'emploi de la région transmises par mel ou par fax.

A noter que ce service est gratuit pour les établissements et services qui contribuent au fonctionnement du CREA I de Bourgogne. Il est payant pour les autres.

4 - Participation du CREA I à la vie d'autres organismes et associations

Le CREA I, en tant qu'organisme régional, est présent dans différents organismes et structures, notamment :

- CRA (Centre de Ressources Autismes) : en lien avec le CHU, le CREA I y assure pour sa part les missions spécifiques suivantes :
 - . Il centralise l'information sur les besoins des personnes et sur l'offre des réponses dans les secteurs sanitaire et médico-social.
 - . Il met à la disposition des familles et des professionnels les différentes sources d'information concernant la documentation, les journées d'étude et de formation, organisées au niveau régional ou national, voire international.
 - . Il réalise des plaquettes d'information et gère un site internet
 - . Il organise également des journées d'étude et de formation.
 - . Il assure une animation et un soutien auprès des dispositifs de prise en charge des personnes présentant un syndrome autistique et de leur famille.

- CTNERHI (Centre Technique National d'Etudes et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations) : les CREAL sont de droit adhérents au CTNERHI. 3 CREAL sont au Conseil d'Administration. Le CREAL de Bourgogne est suppléant (représentant : Maurice BOLLARD).
- CNAHES (Conservatoire National des Archives et de l'Histoire de l'Education Spécialisée) : le CREAL est adhérent. Martine LANDANGER le représente.
- Conseil Economique et Social : Maurice BOLLARD représente le secteur social et médico-social dans cette instance.
- IRTESS (Institut Régional Supérieur du Travail Educatif et Social) : Maurice BOLLARD est membre du Bureau et du Conseil d'Administration de l'IRTESS.
- CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire) : le CREAL adhère à la CRESS. Maurice BOLLARD le représente.
- CRIJ Bourgogne (Centre Régional d'Information Jeunesse) : le CREAL a participé à la création du CRIJ. Il en est toujours membre.
- CRFDF (Centre Régional de Formation et de Documentation des Femmes de Bourgogne) : le CREAL est au Conseil d'Administration (représenté par Maurice BOLLARD).
- ACODEGE : cette association a été constituée en 1985 pour reprendre la gestion des structures, auparavant gérées par le CREAL. De ce fait, le CREAL, dès l'origine, est parmi les associations adhérentes. Maurice BOLLARD représente le CREAL.
- UDIP 21 (Union Départementale pour l'Insertion Professionnelle) : le CREAL est membre. Richard PAVAUX siège au conseil d'administration.

II - L'OBSERVATION

1 - Annuaire des structures pour personnes handicapées ou en difficulté sociale

Mise à jour : Virginie LURET, Assistante technique

Dans le cadre de sa fonction d'observation et d'information générale, le CREAL actualise la liste des administrations, associations, services et établissements pour jeunes et adultes handicapés ou en difficulté sociale.

Ce document est disponible sur le site internet du CREAL dans la rubrique « Social et médico-social de Bourgogne ». Les liens avec les associations ou établissements qui ont eux-mêmes un site sont réalisés, ce qui permet d'avoir plus de renseignements sur les structures concernées. Une enquête a été réalisée courant 2008 afin d'actualiser les informations contenues dans ce document.

Pour proposer une information la plus fiable possible, nous sollicitons les établissements et services pour qu'ils nous signalent les éventuelles modifications intervenant dans le cadre de l'autorisation ou l'organisation de leur structure.

2 - Site internet du REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents de Côte d'Or)

Réalisation : *Virginie LURET, Assistante technique*

Depuis 2005 à la demande de la DDASS de Côte d'Or, le CREAL gère un site internet en direction de tous les parents. Ce service a été organisé afin de leur apporter les informations relatives aux diverses conférences ou réunions de groupes de paroles proposés dans le département sur des questions d'éducation, de vie quotidienne, ou autres sujets intéressant les parents.

Les porteurs de projets (associations, centres sociaux...) disposent de ce site pour diffuser leurs thèmes et dates de rencontres. Ce site devra permettre des échanges entre professionnels pour l'organisation de réunions, du choix des questions à aborder, ceci dans une perspective de prévention et de soutien à la parentalité en différents points du département. Pour accéder et découvrir ce site : www.reaap21.org

3 - Contribution à l'élaboration d'une synthèse des schémas départementaux de Bourgogne

Réalisation : *Isabelle GERARDIN, Conseillère technique*

A la demande de la DRASS, le CREAL a réalisé et renseigné un document de synthèse reprenant les principaux éléments de chaque schéma départemental en vue de l'élaboration d'un schéma régional exigé à l'article L.312-5 du CASF : « ...*Les éléments des schémas départementaux d'une même région, afférents aux établissements et services relevant de la compétence de l'Etat, sont regroupés dans un schéma régional fixé par le représentant de l'Etat dans la région, après avis du Comité Régional de l'organisation sociale et médico-sociale et transmis pour information aux présidents des Conseils Généraux concernés... ».*

L'objectif de ce travail de synthèse a permis de rassembler les informations et indicateurs disponibles ayant permis l'élaboration des orientations de chacun des schémas départementaux en cours. Cette synthèse a pour vocation d'apporter des repères permettant de faciliter l'élaboration des priorités pour le prochain PRIAC et ainsi de contribuer à l'élaboration des orientations régionales. Ce document doit pouvoir servir de support de réflexion pour le groupe de travail mis en place dans le cadre du CROSMS pour l'élaboration des orientations en vue du prochain PRIAC.

4 - Plateforme de l'observation sociale et sanitaire

Réalisation : *Isabelle GERARDIN et Jean-Claude JACQUINET, Conseillers techniques du CREAL*

Durant l'année 2008, le CREAL a participé au conseil scientifique de la plate-forme d'observation sociale et sanitaire de Bourgogne, dont la fonction est de réaliser des travaux en commun et de faire connaître les travaux des divers partenaires de la plate-forme. L'animation de cette plate-forme est assurée par l'ORS de Bourgogne.

III - LES ETUDES

1 - Etude sur les troubles envahissants du développement (TED)

Etude proposée à la DGAS et réalisée sous l'égide de l'ANCREAI

Réalisation : Audrey MASSON, Conseillère technique du CREAI

Après l'étude réalisée en 2005, les CREAI, sous l'impulsion et l'animation de l'ANCREAI, ont poursuivi leur réflexion sur les problématiques liées à l'autisme. En 2006, ils ont engagé une importante étude nationale axée sur une méthodologie d'observation de la diversité des réponses aux personnes atteintes d'autisme ou troubles envahissants du développement. Ce travail a permis de repérer toutes les actions favorisant le maintien ou la restauration de l'inclusion sociale de ces personnes.

Une typologie de l'offre de réponse a été élaborée par le groupe méthode de l'étude dans le courant de l'année 2008. Ce travail a permis la réflexion dans le cadre de l'élaboration du plan Autisme 2008-2010.

2 - Etude sur les services favorisant la vie à domicile des personnes handicapées

Etude proposée à la DGAS et réalisée sous l'égide de l'ANCREAI

Coordination inter régionale : Isabelle GERARDIN, Conseillère technique du CREAI

Réalisation : Isabelle GERARDIN et Jean Claude JACQUINET, Conseillers techniques du CREAI

Dans le courant du premier semestre 2008, le CREAI a procédé à la rédaction de la deuxième phase de l'étude portant sur les services à domicile à destination des personnes adultes handicapées. Un premier document est constitué de la synthèse des entretiens menés auprès des personnes handicapées dans le département choisi pour l'étude (pour mémoire : la Haute Saône), et un second document reprend l'ensemble des résultats de l'étude, depuis la problématique de l'identification des services susceptibles d'intervenir auprès de personnes handicapées à domicile jusqu'aux enseignements tirés de l'analyse des entretiens à l'échelle nationale à partir des 8 territoires ayant participé à cette deuxième phase de l'étude. La version finale de ce dernier document devrait être disponible d'ici la fin du premier trimestre 2009.

3 - Mise en place en Côte d'Or d'un dispositif d'accompagnement et d'accès à la certification par la VAE pour des travailleurs handicapés d'ESAT et d'EA

Réalisation : Richard PAVAUX, Conseiller technique du CREAI

Le CREAI, en tant que maître d'œuvre, a mis en place en Côte d'Or sur la période 2008-2009 un projet expérimental pour la certification par la VAE des travailleurs et salariés handicapés d'ESAT et d'EA.

L'objectif général de ce projet collectif consiste à organiser un dispositif d'accompagnement des ESAT et EA permettant l'accès à la certification par la VAE pour des travailleurs handicapés, quels que soient le poste de travail, le type de handicap et le sexe.

Les partenaires financeurs de ce projet sont la DDTEFP de Côte d'Or, l'UDIP, la CPAM, la DRDFE (mission aux droits des femmes et à l'égalité), Unifaf et Unifformation.

Le projet comprend les 2 actions consécutives suivantes :

- Une première action d'ingénierie relative à la construction de parcours qualifiants des travailleurs handicapés
- Une deuxième action correspondant à la phase d'élaboration du dossier VAE et à la validation de certificats, titres ou diplômes par les certificateurs.

22 candidats ont été concernés par ce dispositif.

Dans le cadre de sa mission d'ingénierie et de coordination du projet, le CREAM a notamment :

- Informé, sensibilisé et mis en synergie tous les partenaires du projet
- Recherché le soutien financier de partenaires
- Fait des appels d'offres pour choisir les deux prestataires chargés du diagnostic préalable du suivi renforcé et veillé au bon déroulement de leur mission

Une généralisation de ce projet aux trois autres départements est envisagée en transférant ou adaptant l'expérience acquise, les méthodes et actions appliquées reconnues pertinentes. Le CREAM se propose d'être le porteur de ce projet de généralisation.

4 - Etude préalable à l'élaboration des orientations de l'Etat sur l'organisation médico-sociale pour enfants et adolescents de Côte d'Or

Réalisation de l'étude : Isabelle GERARDIN, Conseillère technique du CREAM

*Avec la participation de : Anne DUSART et Patrick GUYOT, Conseillers techniques du CREAM
et Virginie LURET, assistante technique*

La DDASS de Côte d'Or (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) a engagé en 2007 un travail en vue de l'élaboration de ses orientations pour le schéma départemental concernant les enfants et adolescents handicapés. Un bilan de l'existant a été réalisé dans le courant de l'année.

Cinq groupes de travail ont ensuite été constitués et se sont réunis à trois reprises pour aboutir à un bilan partagé des résultats de la première phase de l'étude et pour examiner les problématiques existantes dans le département, au regard des besoins des enfants et adolescents concernés. Ce travail a abouti à la rédaction de 5 propositions d'orientation (dont certaines déclinées par type de handicap) et de 17 fiches actions. La restitution finale a été faite le 26 juin 2008.

5 - Etude préalable au schéma départemental Enfance - Familles de la Côte d'Or 2008-2013

Réalisation : Dominique DUBOIS et Jean-Claude JACQUINET, Conseillers techniques du CREAM

A la demande du Conseil Général de la Côte d'Or, un état des lieux du dispositif de protection de l'enfance a été réalisé pour la période 2002-2006 au cours du premier semestre 2008. Une restitution de cette approche a été faite en mai 2008 afin d'alimenter la réflexion des professionnels au sein de groupes de travail mis en place entre septembre et décembre 2008. Ces 5 groupes représentant l'ensemble des acteurs du dispositif de la protection de l'enfance se sont réunis trois fois au cours de cette période et ont formulé des propositions d'amélioration du dispositif pour la période visée. Ce processus de travail doit aboutir au cours du premier semestre 2009 à la production de fiches actions déclinant les axes qui vont structurer le schéma enfance et familles pour la période 2008-2013.

6 - Etude de besoins concernant les adultes autistes dans le département du Doubs

Responsable de l'étude : Audrey MASSON, Conseillère technique du CREAI

Réalisation : Anne DUSART, Audrey MASSON, Danielle SICHEZ, Conseillères techniques du CREAI

Suite au projet d'ouverture d'une structure multi-services destinée aux adultes atteints d'autisme, une étude sur les besoins des personnes adultes autistes dans le département a été confiée au CREAI de Bourgogne par la DDASS du Doubs. Cette étude visait le repérage des adultes atteints d'autisme nécessitant une orientation ou une prise en charge dans un établissement ou un service d'accompagnement médico-social adapté.

Des réunions de travail mobilisant l'ensemble des partenaires, et une enquête auprès des structures et associations concernées par l'autisme, ont permis ensuite de dresser un état des lieux des besoins et des améliorations à apporter à l'offre de prise en charge des adultes autistes dans le Doubs. Le rapport final a été remis et les résultats restitués à la DDASS du Doubs en février 2008.

7 - Etude préalable à l'élaboration des orientations de l'Etat sur l'organisation médico-sociale pour enfants, adolescents et adultes du Doubs

Réalisation de l'étude : Patrick GUYOT, Conseiller technique du CREAI

Avec la participation d'Isabelle GERARDIN, Conseillère technique au CREAI et Vincent BELAMRI, Consultant informatique

Cette étude commanditée par la DDASS du Doubs s'est déroulée de septembre 2007 à avril 2008. Elle avait pour objet :

- De dresser un état des lieux des réponses en termes d'établissements et de services médico-sociaux pour enfants, adolescents et adultes relevant de la compétence de l'Etat (enquêtes par questionnaire)
- D'identifier les problématiques locales
- D'en dégager des propositions pour les orientations de l'Etat pour le futur schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale du Doubs.

Le rapport d'étude a été remis comme prévu en avril 2008 à la DDASS du Doubs.

8 - Enquête régionale en Franche-Comté sur la qualification des personnels exerçant une fonction de direction au regard des nouvelles exigences législatives

Réalisation : Isabelle GERARDIN, Conseillère technique du CREAI

A la demande de la DRASS de Franche-Comté, le CREAI a débuté en octobre 2008 une enquête auprès des établissements et services sociaux et médico-sociaux des 4 départements francs-comtois dans le but de faire le point par grand secteur (handicap, personnes âgées, personnes en difficulté sociale) sur le niveau de qualification des directeurs (ou des personnels exerçant la fonction de direction, en l'absence de directeur). L'objectif de cette enquête (outre l'élaboration de repères statistiques sur le nombre de personnes qualifiées et le niveau et type de qualification), consiste à aider ces personnels à anticiper les évolutions nécessaires au regard des exigences des textes législatifs et à exprimer leurs attentes et besoins en matière de formation. L'année 2008 s'est terminée sur l'identification des personnels concernés et la rédaction des questionnaires. L'analyse des résultats de l'enquête et la rédaction du rapport seront terminées d'ici fin avril 2009.

9 – Conseil méthodologique et technique auprès d'un IME de Franche-Comté

Réalisation : Isabelle GERARDIN, Conseillère technique du CREA I

A la demande d'un IME de Franche-Comté souhaitant adapter son offre d'accueil et d'accompagnement pour répondre de manière plus satisfaisante à sa mission d'insertion sociale et professionnelle des usagers accueillis, le CREA I a débuté en septembre 2008 une étude pour vérifier l'adéquation du projet de délocalisation de l'établissement aux besoins constatés et aux politiques sociales en cours. L'étude et l'accompagnement méthodologique de l'établissement dans l'élaboration de son projet se termineront fin mars 2009.

10 – Enquête auprès des établissements sociaux et médico-sociaux de la Franche-Comté relative à l'état de leur préparation à faire face à une situation de crise

*Réalisation : Patrick GUYOT, Conseiller technique du CREA I
Avec la participation de Vincent BELAMRI, Consultant informatique*

Cette enquête réalisée à la demande de la DRASS de Franche-Comté s'est déroulée durant l'année 2008 auprès de l'ensemble des établissements publics et privés pour personnes âgées, personnes handicapées (enfants et adultes) et personnes en difficultés sociales (protection de l'enfance, adultes en difficultés sociales, demandeurs d'asile...) des quatre départements de cette région, soit près de 400 établissements.

Elle avait pour objet d'évaluer l'état de préparation de ces structures à faire face à une situation de crise (incendie, canicule, événements infectieux, épidémie et pandémie de grippe...) afin de les aider à améliorer leur gestion de ces situations en identifiant les difficultés rencontrées.

Le rapport d'enquête a été adressé en décembre 2008 à la DRASS de Franche-Comté qui analysera ces données afin d'établir un plan d'amélioration de l'état de préparation des établissements à ce genre de situation.

11 – Etude de besoins concernant les personnes cérébrolésées dans la région Bourgogne

*Réalisation de l'étude : Audrey MASSON et Anne DUSART, Conseillères techniques du CREA I
Avec la participation de Virginie LURET, Assistante technique*

Cette étude réalisée à la demande de la DRASS de Bourgogne s'est déroulée dans le courant de l'année 2008. Elle avait pour objectif :

- De dresser un état des lieux de l'offre destinée aux personnes cérébrolésées dans la région
- D'identifier les personnes cérébrolésées et leur situation actuelle
- De définir les besoins quantitatifs et qualitatifs de ces personnes
- De proposer des actions à entreprendre pour répondre à ces besoins

En partenariat avec les membres de la Conférence Régionale de Santé et de la commission sur les traumatisés crâniens, une enquête a été menée auprès des structures des secteurs médico-social et sanitaire, des personnes cérébrolésées accueillies dans un établissement ou un service médico-social et de leur famille, ainsi que du grand public. Un rapport d'étude sera remis à la DRASS de Bourgogne en mars 2009.

IV - LES FORMATIONS

Hormis les formations à l'évaluation interne qu'il conduit depuis plusieurs années, le CREAI propose des formations sur des questions précises (voir son catalogue diffusé chaque année en octobre et accessible sur le site internet), sur lesquelles il a développé des réflexions spécifiques ou réalisé des études ; le plus souvent, il s'agit de formations à la carte, dont le contenu est élaboré en fonction des besoins du service ou de l'établissement. Pour les autres demandes de formation, le CREAI renvoie sur l'IRTESS (institut régional supérieur du travail éducatif et social) ou d'autres organismes.

1 - Les formations à l'évaluation

*Réalisation : Anne DUSART, Conseillère technique du CREAI et référente sur les questions d'évaluation
Isabelle GERARDIN et Patrick GUYOT, Conseillers techniques du CREAI*

- **Evaluation interne**

Réalisation : Anne DUSART, Isabelle GERARDIN, Patrick GUYOT, Conseillers techniques du CREAI

Dans le cadre des démarches d'évaluation prévues par la loi de 2002, le CREAI propose une formation d'une journée sur les méthodes et enjeux de l'évaluation destinée à éclairer les choix des professionnels en matière de démarche et d'outils pour réaliser leur évaluation interne et de permettre l'anticipation de l'évaluation externe. Cette année, nous avons réalisé cette formation pour un ESAT.

Mais le CREAI réalise surtout, à la demande des établissements et services, des accompagnements à l'évaluation interne, s'inscrivant pour une part dans le cadre de la formation professionnelle. Ces démarches assez conséquentes comportent plusieurs étapes permettant d'aboutir à un rapport d'évaluation de la qualité des interventions mises en œuvre par la structure considérée.

En 2008, un accompagnement de ce type s'est déroulé dans plusieurs structures de Bourgogne (1 CME-MAS-SSESD, 1 FAM, 3 foyers d'hébergement, 1 IME-SESSAD, 2 ESAT, 1 SAVS, 1 foyer de vie, 1 foyer d'insertion), ainsi qu'un ITEP-ITEP-SESSAD de Franche-Comté.

En interne, le CREAI forme de nouveaux intervenants à l'évaluation de la qualité et, dans le cadre de l'ANCREAI, participe également à des formations nationales à l'évaluation de la qualité (auprès de la Croix Rouge Française, l'Ordre de Malte). Anne DUSART travaille dans le cadre du Groupe National sur Périclès à l'amélioration et l'actualisation du référentiel d'évaluation de l'ANCREAI. Elle intervient régulièrement dans des conférences ou formations supérieures en travail social sur le thème de l'évaluation.

- **Accompagnement de l'amélioration de la qualité**

L'évaluation interne des établissements et services a pour vocation de déboucher sur des actions d'amélioration de la qualité. Le CREAI dispose d'un protocole pour accompagner l'élaboration et la mise en place de plans d'amélioration de la qualité.

Il est par ailleurs amené à conseiller des organismes gestionnaires dans l'utilisation des résultats d'évaluation de leurs structures dans la perspective de bâtir une politique globale d'amélioration de la qualité et d'en conduire la mise en œuvre.

2 - Les formations concernant la loi du 11/02/2005 (loi handicap)

Réalisation : Patrick GUYOT, Conseiller technique du CREAM

La loi 2005-102 du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées modifie en profondeur l'ensemble des fondements et des dispositions de la loi d'orientation de 1975. On peut citer notamment : la création des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), le remplacement des CDES et COTOREP par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), le développement de la compensation des conséquences du handicap (plan personnalisé de compensation, prestation de compensation) et l'amélioration de l'accessibilité, ainsi que les nouvelles dispositions concernant la scolarisation, les ressources, l'emploi.... Les professionnels du secteur du handicap doivent en conséquence s'approprier ces modifications ; c'est la raison pour laquelle le CREAM a proposé un module de formation en intra-établissement intitulé « Connaître et comprendre la nouvelle politique générale du handicap avec la loi du 11 février 2005 ». Plusieurs formations sur ce thème ont ainsi eu lieu à la demande d'établissements, d'organismes gestionnaires d'établissements ou de services, ou d'administration (DRTEFP).

Des formations plus ciblées se sont également déroulées à la demande d'établissements en 2008 : par exemple, sur l'articulation des projets (projet d'établissement, projets personnalisés, projets personnalisés de scolarisation...) ou sur le vieillissement des personnes handicapées.

3 - Les formations sur le projet d'établissement

Réalisation : Patrick GUYOT Conseiller technique du CREAM

Le CREAM répond à des demandes d'intervention pour accompagner les équipes dans l'élaboration de leur projet de service et d'établissement. Ces interventions posent le principe d'une élaboration collective du projet qui mobilise l'ensemble des professionnels de l'institution. Le projet est éclairé au regard des missions confiées et des textes législatifs qui les précisent, au regard du projet associatif, des projets territoriaux (schémas), et bien sûr au regard des besoins des usagers qui constituent l'élément déterminant du travail, en adéquation avec les évolutions introduites par la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale du 2 janvier 2002, et la loi 2005-102 du 11 février 2005 (pour le secteur des personnes handicapées).

En 2008, ces formations ont concerné des établissements pour adultes handicapés : MAS, foyer de vie, FAM.

4 - Les formations sur les écrits professionnels

Réalisation : Anne DUSART, Conseillère technique du CREAM

Compte tenu du renouvellement de la place des écrits professionnels par divers textes de loi et du développement du recours aux supports informatiques, les pratiques d'écriture des professionnels sont profondément modifiées. Aussi, le CREAM propose aux professionnels une formation permettant de travailler ces aspects éthiques, juridiques, organisationnels et techniques qu'implique l'élaboration d'écrits professionnels.

Cette année, ce type de formation a été réalisé pour un foyer d'hébergement pour personnes handicapées.

5 - Formation « Les situations de maltraitance en institution »

Réalisation : Anne DUSART, Conseillère technique du CREAL

Une évolution culturelle rend le corps social plus sensible aux situations de violence à l'encontre des personnes vulnérables et les professionnels plus attentifs aux risques de maltraitance. Plusieurs textes juridiques et plans gouvernementaux sont venus consolider cette vigilance. Aussi, le CREAL propose des formations aidant les personnels à prévenir, repérer et traiter les diverses situations de la maltraitance qui peuvent se présenter.

Trois formations de ce type ont été réalisées en 2008, auprès d'un ESAT-Foyer d'hébergement et de deux foyers d'hébergement.

6 - Formation deuil et fin de vie des personnes déficientes intellectuelles

Réalisation : Anne DUSART, Conseillère technique du CREAL

Les équipes sont de plus en plus confrontées à des personnes handicapées vivant l'épreuve de la perte d'un proche ou atteintes elles-mêmes d'une maladie létale. Bien que les équipes soient mieux préparées au vieillissement des personnes accompagnées, ces situations sont souvent difficiles, voire éprouvantes.

Dans le prolongement de travaux menés depuis longtemps par le CREAL de Bourgogne, des formations sont donc proposées, soit sur le deuil, soit sur la fin de vie des personnes déficientes intellectuelles. Cette année, deux formations ont été réalisées sur l'accompagnement en fin de vie dans un ESAT-Foyer d'hébergement de Bretagne et dans un Foyer de vie de Franche-Comté.

Anne DUSART est intervenue sur la mort dans les institutions lors de la journée d'étude des MAS-FAM de l'ANCREAI à Lille. Compte tenu de l'actualité de ces questions (notamment depuis l'invitation faite au secteur médico-social à intensifier et à organiser sa collaboration avec les services hospitaliers et notamment palliatifs), une nouvelle recherche sur ces thématiques est en projet (demandes de financement en cours).

7 - Formation « Respect de la vie privée et de l'intimité des personnes accueillies en institution »

Réalisation : Anne DUSART, Conseillère technique du CREAL

Dans le cadre d'une APR (Action Prioritaire Régionale) d'UNIFAF, le CREAL a réalisé 5 stages de 4 jours chacun pour plus de 80 professionnels de la région sur le thème du « Respect de l'intimité et de la vie privée des personnes en institution » (deux en Côte d'Or, deux en Saône-et-Loire, et un dans la Nièvre). Cette action a commencé en 2007 et s'est poursuivie en 2008. Ces formations ont concerné des personnels aux qualifications très diverses (infirmière, psychologue, éducateur, AMP, aide-soignante, chef de service, assistante sociale, auxiliaire de vie, services généraux) dans des structures très diverses (personnes handicapées, personnes en difficultés sociales, personnes âgées dépendantes et personnes hospitalisées).

8 - L'analyse de la pratique professionnelle

Réalisation : Pascal PITOIS, Psychologue clinicien, Consultant

La complexité des situations sociales, éducatives et thérapeutiques auxquels les professionnels doivent répondre requiert souvent un cadre de réflexion, permettant la prise de recul vis-à-vis de situations professionnelles difficiles à mener individuellement ou collectivement.

Il s'agit, par ce temps de travail avec un intervenant extérieur, de permettre aux professionnels de poursuivre l'élaboration du cadre de leur intervention, dans la fonction qu'ils occupent et la mission qui leur est confiée. Ce travail doit conduire à une meilleure compréhension de ce qui se joue dans les relations éducatives et favoriser « la bonne distance » professionnelle vis-à-vis des usagers concernés.

Les modalités de travail sont définies à partir du projet de travail élaboré avec chaque établissement ou service qui formule une demande d'intervention.

En 2008, ces formations ont concerné 2 ITEP et 1 IME.

V - LE CONSEIL TECHNIQUE

1 - Participation du CREAM au CROSMS

Participation : *Martine LANDANGER, titulaire,*
Jean-Claude JACQUINET, suppléant pour la section des établissements et services pour personnes en difficulté sociale
Isabelle GERARDIN, suppléante pour la section des établissements et services pour personnes âgées
Patrick GUYOT, suppléant pour la section des établissements et services pour personnes handicapées.

Le CREAM siège aux 4 sections du CROSMS en tant que « personnalité qualifiée ». L'activité 2008 a été marquée par les transformations d'établissements et services qui ont fait suite aux orientations définies dans les schémas départementaux, particulièrement dans les sections relatives aux personnes handicapées et personnes âgées (56 dossiers en 2008).

Le CREAM organise une commission d'étude des dossiers avec des personnes qualifiées pour chacune des sections, afin d'éclairer son point de vue et ses positions avant de siéger au CROSMS. Il prend appui notamment sur les orientations définies par les textes législatifs et les préconisations qu'il développe dans le cadre des études et accompagnements de projets qu'il a réalisés en lien avec les différents acteurs. Les critères utilisés par le CREAM sont exclusivement reliés à la qualité des prestations, au bénéfice des personnes accompagnées par les établissements ou services. Certains promoteurs transmettent leur pré-projet ou projet au CREAM pour avoir un avis technique sur l'opportunité ou la qualité de la démarche envisagée avant le dépôt de leur dossier au CROSMS.

Par ailleurs, le CREAM est mandaté pour représenter le secteur médico-social au CROS sanitaire, dont l'activité a été particulièrement délicate cette année (19 dossiers) dans un contexte de réorganisation du secteur sanitaire dans le cadre du schéma régional d'organisation sanitaire. Cette participation nous permet de disposer d'une connaissance de ce secteur dans la perspective de la future ARS.

2 - Le conseil aux établissements et associations

Coordination : Martine LANDANGER, directrice du CREAM

Le CREAM est régulièrement sollicité par les associations ou les administrations pour donner un point de vue technique sur les projets ou actions envisagés. Des réunions spécifiques sont organisées pour étudier la demande des promoteurs. Les avis et conseils s'appuient sur les mêmes référentiels et les mêmes principes que ceux qui sont utilisés pour les évaluations de la qualité. Ils sont actualisés au regard de l'évolution des connaissances, des conceptions et des pratiques validées dans certains travaux nationaux.

La directrice et l'ensemble des conseillers techniques participent, chacun à leur niveau, à cette fonction du CREAM.

3 - Le comité technique consultatif du CREAM

Le comité technique consultatif se réunit trois fois par an. Il concourt à l'analyse des politiques sociales et donne notamment son avis sur les orientations de travail du CREAM.

En 2008, le comité consultatif était composé de la manière suivante :

- Directrice du CREAM Martine LANDANGER
- Conseillers techniques
Anne DUSART
Dominique DUBOIS
Isabelle GERARDIN
Patrick GUYOT
Jean-Claude JACQUINET
Richard PAVAUX
Audrey MASSON
- Correspondants des commissions
Anny DEVEVEY
Jean-Philippe FEVE
Isabelle FREAL
Bernard GALY
Rafaela GALLEGO
Jean-Luc GOURDIN
Patricia MARCOLIN-BEURLANGEY
Alex MARKT
Christian RAUCHE
Pascal SOLOGNY
Bernadette TEPPEY
Patrick VILLOT
- Principaux consultants externes
Dominique DECOLIN, Directeur adjoint du CES du Prado - Hurigny (71)
Claudine FRANCOIS, Directrice de l'Hôpital Local - Arnay le Duc (21)
Docteur Marie LOMBARD, Chef de service du Verger (CHS La Chartreuse) - Dijon (21)
Noëlle MARCHAND, Directrice du SESSAD Le Sapin Bleu - Montbard (21)
Elisabeth PAUCHET, Directrice de l'ACAIDE - Chalon sur Saône (71)
Christian RAUCHE, Directeur Général des établissements et services gérés par l'Association des Papillons Blancs du Creusot et de sa région (71)
Marie-Thérèse SAVIGNET, Directrice du Service Placement Familial ABPE - Beaune (21)

Les consultants externes sont sollicités pour répondre à des questions techniques précises.

VI - LES COMPTES DU CREAI

Le compte administratif 2008 de l'activité du CREAI se solde par un excédent de 56 240,24 €.

Voici le compte administratif 2008 résumé :

Libellé du compte	Budget prévisionnel	Compte de l'année
Achats	12 180,00 €	10 119,99 €
Autres services extérieurs	66 200,00 €	90 483,01 €
Personnel extérieur à l'établissement	0,00 €	242,12 €
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	4 100,00 €	3 163,51 €
Impôts, taxes et versements assimilés	42 801,00 €	37 643,76 €
Charges de personnel	491 274,00 €	472 494,00 €
Charges de gestion courante	41 128,00 €	49 247,85 €
Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €
Charges financières	3 662,00 €	3 661,98 €
Charges exceptionnelles	0,00 €	76,00 €
Dotations aux amortissements et provisions	35 489,00 €	52 429,40 €
TOTAL DES CHARGES	696 834,00 €	719 561,62 €
Produits	158 518,00 €	223 070,00 €
Subventions	532 126,00 €	543 930,23 €
Autres produits (groupe I)	2 800,00 €	2 908,50 €
Produits financiers	0,00 €	1 241,32 €
Produits exceptionnels	0,00 €	4 057,67 €
Autres produits (groupe II)	3 390,00 €	594,14 €
TOTAL DES PRODUITS	696 834,00 €	775 801,86 €
TOTAL GENERAL		Excédent 56 240,24 €

La synthèse des recettes suivant leurs origines est indiquée dans le tableau suivant :

	2008	
	Euros	%
- Subventions		
. Ministère des Affaires Sociales	100 100,00 €	12,91 %
- Contributions des établissements de la région	275 523,30 €	35,51 %
- Journées d'étude, interventions, études et autres activités et produits exceptionnels	400 178,56 €	51,58 %
TOTAL GENERAL	775 801,86 €	100 %

PROJETS ET PERSPECTIVES 2009

La restructuration qui s'opère actuellement dans le secteur social et médico-social, sur lequel nous portons plus particulièrement notre attention, laisse entrevoir d'importantes zones d'ombre et d'incertitudes pour les prochaines années. Pour autant, nous souhaitons pour 2009, avec nos adhérents et les acteurs, partenaires de nos actions, poursuivre notre activité en prenant appui, une fois encore, sur des principes éthiques et des valeurs portant sur le respect des droits des personnes permettant la formulation de leurs choix de vie, dans un souci de qualité des accueils et des accompagnements personnalisés.

Dans ce contexte de mutation, les CREAI, eux aussi, sont conviés à s'adapter à ce changement pour poursuivre leur action en maintenant cette position tierce à laquelle ils sont attachés et que nombre de partenaires leur reconnaissent. A noter qu'en 2009, le CREAI Bourgogne accueillera le séminaire national annuel des directeurs et conseillers techniques des CREAI donnant l'occasion de partager les expériences et de dégager des analyses sur les politiques sociales en vigueur et leur mise en œuvre dans les régions.

Il faut souligner également que l'équipe du CREAI Bourgogne s'informe le plus possible des changements en perspective et se forme régulièrement aux techniques et approches qui se font jour via les contraintes législatives, administratives et réglementaires dans ce secteur. Nous essayons ainsi d'être en mesure de mieux définir notre offre de service.

Nos principaux axes d'activité fondés sur la participation et la concertation des différents acteurs de l'action sociale doivent pouvoir servir de support de réflexion pour les changements à organiser. La perspective de l'ARS est, bien sûr, un sujet porteur de multiples interrogations que nous partageons avec les usagers, les organismes gestionnaires et les professionnels qui les accompagnent au quotidien.

1 - Les thématiques envisagées dans le cadre des commissions régionales

- Commission des chefs de service et cadres de direction : mieux prendre la mesure des évolutions législatives, réglementaires en cours sur la fonction de cadres intermédiaires
- Commission des SESSAD : quelles évolutions de l'offre des SESSAD sur les territoires face aux transformations du contexte médico-social ?
- Commission des assistants de service social du secteur médico-social : parmi les thèmes retenus pour l'année 2009, celui de la scolarisation des élèves handicapés et plus particulièrement la fonction de l'enseignant référent chargé de la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation, dispositions qui ont été prévues par la loi du 11 février 2005.
- Commission « handicap psychique » : l'année prochaine conduira à revenir sur la question de l'évaluation des besoins des personnes handicapées psychiques, l'appui technique que les professionnels peuvent apporter aux MDPH en la matière et les perspectives de disposer de centres ressources spécialisés (avec l'expérimentation de CREHPSY dans certaines régions).

- Commission des établissements et services pour enfants polyhandicapés : il est prévu d'inviter l'année prochaine des médecins hospitaliers pour traiter des besoins des très jeunes enfants venant des services de néonatalogie, afin de mieux les identifier quantitativement et qualitativement et de réfléchir sur l'articulation souhaitable entre les services hospitaliers et les SSES.

2 - Les journées d'étude

Quelques projets sont déjà en construction pour 2009, d'autres sont en réflexion.

- Une journée d'étude sur le thème du vieillissement des personnes handicapées sera programmée fin 2009. Elle sera préparée par un groupe de travail inter-commissions « adultes handicapés » durant cette année 2009. Cette journée permettra de faire le point sur le vieillissement de la population des établissements et services de la Bourgogne (et de la Franche-Comté ?) à partir des données de l'enquête ES 2006 et sur les réponses apportées à cette problématique à partir d'une enquête auprès des établissements.
- Une journée d'étude de restitution de l'action menée pour l'accès à la VAE pour les personnes handicapées en ESAT et EA est envisagée avec la DDTEFP et les autres partenaires.
- Une journée interrégionale les 30 septembre et 1^{er} octobre 2009 co-organisée par les CREAL Centre et Bourgogne sur le thème « Que deviennent les IME et les IEM ? L'Institution au défi de l'individualisation et des territoires ».
- Une journée d'étude « Médiations thérapeutiques et éducatives dans l'accompagnement des personnes avec autisme » organisée le 21 mars 2009 dans le cadre du CRA.
- Une journée d'étude « Psychanalyse(s) et autismes - Héritages, actualité et perspectives » prévue le 10/10/2009 dans le cadre du CRA.
- Une journée d'étude concernant la protection de l'enfance est en projet.
- Une journée relative à la protection des majeurs protégés est en réflexion.
- A noter que le CRA de Bourgogne préparera la manifestation nationale de l'ANCRA fixée en janvier 2010.

3 - Les études

- Qualification des personnels occupant une fonction de direction dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux de Franche-Comté : analyse des résultats et rédaction du rapport d'enquête. Réalisation de cette même enquête en Bourgogne sur proposition de la DRASS.
- Etude de besoins des personnes atteintes d'autisme en Bourgogne : la DRASS de Bourgogne a demandé au CREAL de réaliser une étude sur les besoins des enfants, adolescents et adultes atteints d'autisme dans la région. Cette enquête, qui se déroulera sur l'année 2009, aura pour objectif de dresser un bilan de l'existant et de mettre en lumière les besoins des personnes autistes de Bourgogne, en ce qui concerne la prise en charge médico-sociale et/ou sanitaire, la scolarisation, la vie sociale et professionnelle.
- Projet de généralisation aux autres départements de la région de l'expérimentation côte d'orientée favorisant l'accès à la VAE des personnes handicapées travaillant en ESAT et en EA. Celle-ci doit pouvoir être faite en transformant ou adaptant l'expérience acquise, les méthodes et actions appliquées reconnues pertinentes. Le CREAL se propose d'être le porteur de ce projet.

- Nous proposons d'effectuer une recherche auprès des professionnels, des intéressés et des familles sur les conditions dans lesquelles les personnes handicapées déficientes intellectuelles sont prises en charge lors de leur fin de vie.
Nous nous intéresserons aux attitudes et pratiques des différents protagonistes (proches, professionnels du secteur médico-social et du secteur sanitaire, en particulier des hôpitaux et des soins palliatifs) et aux attentes et possibilités de choix des personnes handicapées elles-mêmes.
Le projet vise à améliorer la fin de vie des personnes déficientes intellectuelles en travaillant sur l'adéquation et l'articulation des lieux de prise en charge possible.

4 - Les formations

Nous adaptons notre offre de formation en fonction des problématiques étudiées avec les professionnels et dans le cadre du réseau de l'ANCREAI et des compétences nouvelles au sein de notre équipe : les questions de responsabilité, les situations de maltraitance en institution, les questions de respect de l'intimité et de la vie privée des personnes...

5 - Poursuite de la « veille technique et éthique » sur des questions telles que :

- Le projet de vie et sa prise en compte dans l'élaboration de l'offre médico-sociale
- L'inclusion et son corollaire, l'accessibilité
- Le vieillissement et la vieillesse des personnes handicapées et leur accompagnement
- L'évaluation des besoins des personnes handicapées, les outils tels que le GEVA et son utilisation
- L'évaluation interne, l'évaluation externe
- Les questions relatives à la protection de l'enfance et à la prévention de la délinquance
- La protection juridique des majeurs
- Le développement des services à la personne
- ...

Cette liste n'est pas exhaustive et constitue certaines thématiques qui mobilisent l'attention des membres de notre équipe et les travaux partagés avec les professionnels du réseau de l'ANCREAI. Ces apports multiples permettent de poursuivre l'élaboration des référentiels sur lesquels le CREAI s'appuie pour assurer sa fonction de conseil à nos contributeurs et partenaires.

6 - Communication

L'amélioration de nos outils de communication est une préoccupation permanente afin d'apporter des informations et données éclairantes pour contribuer à l'évolution de la réflexion régionale du secteur social et médico-social.

L'EQUIPE DU CREAI en 2008

L'activité particulièrement dense en terme de formation, d'étude et de soutien aux établissements et services a conduit le CREAI à augmenter le temps de travail d'Audrey MASSON et Dominique DUBOIS qui ont rejoint notre équipe en 2007.

En fonction des besoins techniques, nous faisons également appel à des prestataires extérieurs, ce qui fut particulièrement le cas en 2008 pour satisfaire aux exigences de production liées aux diverses études. Vincent BELAMRI, qui connaît l'activité du CREAI pour y avoir effectué un remplacement, a apporté ses compétences de technicien informatique pour la réalisation de plusieurs enquêtes.

◆ DIRECTRICE

- ◆ **Martine LANDANGER**
(temps de travail : 100 %)

Type d'activité : coordination générale du CREAI

Secteur particulier : politiques sociales et médico-sociales

Formation : DESS de psychologie clinique et psychopathologie - Master « politiques sociales »

◆ CONSEILLERS TECHNIQUES

- ◆ **Dominique DUBOIS**
(temps de travail : 30 %)
(50 % à compter du 1/12/08)

Type d'activité : études - interventions en établissements

Secteur particulier : protection de l'enfance, majeurs protégés

Formation : DEA de droit processuel – Maîtrise de droit privé

- ◆ **Anne DUSART**
(temps de travail : 100 %)

Type d'activité : recherches - études - interventions en établissement – conseil aux directions et organismes gestionnaires - accompagnement à l'évaluation interne - évaluation externe

Animation de commissions : jeunes présentant des troubles du comportement - jeunes polyhandicapés - arts, culture et handicap – handicap psychique – traumatisés crâniens

Secteur particulier : évaluation - démarche qualité - actualisation avec l'ANCREAI de l'outil Périclès – deuil et fin de vie des personnes déficientes intellectuelles

Formation : DESS de psychologie clinique et psychopathologie - DEA de sociologie - Master management et évaluation des organisations de Santé

- ◆ **Isabelle GERARDIN**
(temps de travail : 80 %)

Type d'activité : recherches - études - interventions en établissements - accompagnement à l'évaluation interne

Animation de commissions : SESSAD - chefs de service et cadres de direction

Secteur particulier : économie sociale - secteur des personnes âgées - services à domicile – personnes handicapées

Formation : Doctorat en sciences économiques, spécialité : économie des services

- ♦ **Patrick GUYOT**
(temps de travail : 100 %)
Type d'activité : recherches - études - interventions en établissements - accompagnement à l'évaluation interne
Animation de commissions : IME et l'ensemble des commissions pour adultes handicapés
Secteur particulier : politiques sociales « personnes handicapées »
Formation : Maîtrise d'Administration Economique et Sociale - DESS « politiques sociales »

- ♦ **Jean Claude JACQUINET**
(temps de travail : 50 %)
Type d'activité : recherches - études - interventions en établissements - accompagnement à l'évaluation interne
Secteur particulier : secteur ASE/Justice, lutte contre les exclusions - politiques de la ville
Par ailleurs : formateur à l'IRTESS
Formation : éducateur spécialisé - maîtrise en Sciences de l'Education - DESS de psychologie (ingénierie de la formation) – Master « politiques publiques et changement social »

- ♦ **Audrey MASSON**
(temps de travail : 30 %)
(60 % à compter du 1/12/08)
Type d'activité : recherches - études - coordination du service d'information, de documentation et d'animation du secteur médico-social dans le cadre du CRA Bourgogne
Secteur particulier : handicap, plus particulièrement autisme
Formation : Master II Recherche en psychologie

- ♦ **Richard PAVAUX**
(temps de travail : 50 %)
Type d'activité : études - interventions en établissements - accompagnement à l'évaluation interne
Secteur particulier : formation professionnelle en milieu ordinaire des personnes handicapées - démarche qualité - VAE
Formation : ingénieur avec une spécialisation assurance qualité et certification ISO 9000

◆ ASSISTANCE TECHNIQUE ET SECRETARIAT

- ♦ **Véronique GEORGIE**
(temps de travail : 100 %)
Secrétaire de direction

- ♦ **Virginie LURET**
(temps de travail : 80 %)
Assistante en analyse de données statistiques - organisation informatique du CREAI - actualisation du site internet

- ♦ **Sophie LECURET**
(temps de travail : 100 %)
Secrétariat général - service des offres d'emploi - présentation du bulletin d'informations

- ♦ **Isabelle ASTRATOFF**
(temps de travail : 60 %)
Secrétariat général - service des offres d'emploi

- ♦ **Sylvie BREUIL**
(temps de travail : 26 %)
Agent Service Intérieur



Centre régional d'études et d'actions
sur les handicaps et les inadaptations

◆ Une association régionale

permettant la rencontre et la concertation entre

- les associations et organismes, qui ont une action auprès de personnes handicapées ou en difficulté sociale
- les professionnels des services et établissements
- les collectivités territoriales
- les services de l'Etat

◆ Un organisme technique

- pour l'analyse des besoins des personnes handicapées ou en difficulté sociale
- pour la qualité des prestations apportées aux personnes
- pour l'adaptation continue des politiques sociales et des pratiques professionnelles

◆ Une équipe d'intervenants

dont les formations, les compétences et les expériences sont variées

- pour réaliser des études
- pour apporter des conseils techniques
- pour former les professionnels, notamment à l'évaluation

◆ Une réflexion menée au niveau national

dans le cadre du réseau de l'Association Nationale des CREA I (ANCREAI)

- pour la production de connaissances, à un niveau national ou interrégional
- pour la construction d'outils, de méthodes et de tableaux de bords communs